

CONVENTION DE PARTICIPATION AU MARCHE NOCTURNE ANNEE 2012

Entre :

- D'une part, le Comité des fêtes, Mairie, 40170 Mézos,

- Et d'autre part :

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

N° de registre du Commerce :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

e-mail :

Il est convenu ce qui suit :

Le Comité des fêtes organise, au titre de l'année 2012 un marché nocturne fixé le vendredi 03 août 2012 . L'objectif de ce marché est d'animer le village.

Le Comité des fêtes s'engage à

- mettre en œuvre les moyens techniques (cf règlement) pour organiser ce marché et s'engage à en assurer la promotion.
- dynamiser le commerce local (inciter à l'ouverture tardive des commerces, à organiser des animations ...)
- être présent pour faire respecter le plan, le règlement et les consignes de sécurité, (cf règlement), placer les exposants
- encaisser les sommes perçues

L'exposant s'engage à respecter les clauses de ladite convention et du règlement intérieur.

Article 1 : Conditions de participation

Sur ce marché, seront autorisés à exposer les professionnels dont l'activité est en rapport avec des friandises, de la gastronomie, de la décoration, du parfum, des essences naturelles, le monde des enfants, jeux, jouets, la mode, accessoires, bijoux de création, la décoration de la maison et des cadeaux

Article 2 : Prix

La participation au marché est payante. Le tarif au mètre linéaire est fixé à 2,5 €

Nombre de ml : total : € (règlement à joindre à l'inscription)

Préciser le nombre de W sur votre stand (75 W par ml autorisé) :W

Article 3 : Non respect de la présente convention

En cas de non respect de la convention et du règlement intérieur, le Comité des fêtes peut mettre fin à la convention, sans préavis ni indemnité, ni restitution des règlements.

Tout différend entre les parties, relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, sera porté devant les tribunaux compétents.

Fait à Mézos en deux exemplaires remis à chaque partie.